Département de la Gironde

COMMUNE DE LANTON

Plan Local d'Urbanisme

Pièce n°6.7 : Schémas des réseaux d'eau et d'assainissement et des systèmes d'élimination des déchets

- Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal en date du ……

- Le Maire,

- Bureau d'études :

CREHAM
202 rue d'Ornano
33000 Bordeaux
Tél : 05 56 44 00 25

Atelier BKM
8 place Amédée Larrieu
33000 Bordeaux
Tel : 05 56 24 20 94

Département de la Gironde

COMMUNE DE LANTON

Plan Local d'Urbanisme

Pièce n°6.7 : Schémas des réseaux d'eau et d'assainissement et des systèmes d'élimination des déchets

- Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal en date du ……

- Le Maire,

- Bureau d'études : CREHAM
202 rue d'Ornano
33000 Bordeaux
Tél : 05 56 44 00 25

Atelier BKM
8 place Amédée Larrieu
33000 Bordeaux
Tel : 05 56 24 20 94

Note concernant la ressource en eau, l'alimentation en eau potable, l'assainissement et la gestion des eaux pluviales

■ Eau potable

L'organisation administrative

La commune de Lanton assure l'alimentation en eau potable sur son territoire. L'exploitation du service eau potable a été confiée par la commune à la société LYONNAISE DES EAUX FRANCE par contrat d'affermage en date du 1 janvier 2014, pour une durée de 10 ans. Ce contrat prend fin le 31 décembre 2023.

Les captages

L'alimentation en eau potable de Lanton est assurée à partir de 3 captages dans les nappes profondes, situées dans la commune :

- le forage « Cassy », mis en service en 1967 et rénové en 2010. Il prélève l'eau entre 275 et 357 m de profondeur dans les formations de l'Eocène supérieur et présente un débit nominal de fonctionnement de 80 m3/h ou 1 920 m3/jour.
- le forage des « Sablières » mis en service en 1985 et rénové en 2011. Il prélève l'eau à 300 m de profondeur dans l'Oligicène et présente un débit nominal de fonctionnement de 200 m3/h ou 4 800 m3/jour.
- le forage de « Blagon », mis en service en 1995, il prélève l'eau à 285 m de profondeur dans l'Oligicène et présente un débit nominal de fonctionnement de 60 m3/h ou 1440 m3/jour.

Traitement et stockage des eaux destinées à la consommation

Les eaux prélevées sont traitées dans des stations de potabilisation au bioxyde chlore puis envoyées, avant d'être acheminées vers les consommateurs, vers des réservoirs de stockage : bâche au sol de 500 m3 pour le forage des sablières, bâches au sol de 200 m3 pour Blagon et réservoir sur tour de 1500 m3 pour le forage de Cassy.

- **Assainissement des eaux usées**

Assainissement collectif

La compétence « Assainissement collectif » est assurée par le Syndicat Intercommunal du Bassin d'Arcachon (SIBA). Le SIBA assure la maîtrise d'ouvrage des installations du service public de l'Assainissement : définition de la politique d'investissement du territoire, financement et réalisation des systèmes de collecte et de traitement des eaux usées.

Le SIBA a transféré par délégation de service public l'exploitation du service public de l'Assainissement sur la totalité du territoire à savoir : la collecte, le pompage et le traitement des eaux usées ainsi que les relations avec les usagers. Ce service a été délégué à la Société Eloa, filiale de Véolia Eau. Le contrat a pris effet au 1er janvier 2013 pour une durée de 8 ans.

Le SIBA a mis en place un vaste réseau d'assainissement destiné à la protection du Bassin d'Arcachon. L'objectif visé a consisté à ne pas rejeter d'effluents, même traités, dans le bassin. Pour cela, un collecteur de ceinture a été réalisé pour rejeter les effluents traités dans l'océan au lieu-dit « la Salie » sur la commune de la Teste-de-Buch. Ce réseau principal de collecte est composé d'un collecteur nord et d'un collecteur sud, d'une longueur avoisinant environ 65 km. Ces collecteurs sont constitués de tronçons de canalisations allant de 400 mm à 1500 mm de diamètre et fonctionnant soit en gravitaire, soit en refoulement. Le refoulement est assuré par une succession de stations de pompage.

Les eaux usées de Lanton sont collectées via le collecteur nord, qui recueille également les effluents des communes d'Andernos-les-Bains, de Lège-Cap-Ferret, Arès, Audenge, et Biganos. Des travaux sont en cours pour adapter ce collecteur aux évolutions démographiques prévus à horizon 2030.

Le réseau de collecte des effluents est composé de réseaux secondaires, de type séparatif, réalisés progressivement depuis 1973, en fonction de la réalisation du collecteur principal. A ce jour, plus de 1 000 km de canalisations ont été mis en place pour assurer la collecte des eaux usées des dix communes du bassin. En 2014, Lanton comptait 67 238 m de réseaux secondaires, dont 61 356 m en gravitaire et 5 882 m en refoulement.

Le réseau de collecte des effluents est composé de réseaux secondaires, de type séparatif, réalisés progressivement depuis 1973, en fonction de la réalisation du collecteur principal. A ce jour, plus de 950 km de canalisations ont été mis en place pour assurer la collecte des eaux usées des dix communes du bassin. En 2012, Andernos-les-Bains comptait 108 607 m de réseaux secondaires, dont 105 159 m en gravitaire et 3 448 m en refoulement.

Le fonctionnement du réseau de collecte des effluents a nécessité la construction de postes de pompages (407 stations en 2014) dont 19 sont implantés à Lanton.

En période de fortes pluies, le réseau de collecte subit des entrées d'eaux parasites. Encore plus en hiver, lorsque la nappe est haute, cet apport représente environ 30 % des effluents arrivant à la station d'épuration.

Compte tenu de la sensibilité du milieu, le système d'assainissement vise à éviter tout rejet dans le bassin, c'est pourquoi aucun déversoir d'orage n'a été construit. Afin d'assurer le service en tout-temps, lors d'accidents ou de travaux sur le collecteur de ceinture, 6 bassins de rétention ont été créés (La Teste-de-Buch, Le Teich, Lège-Cap-Ferret, Audenge, Lanton, Gujan-Mestras), d'une capacité totale de 245 000 m3. Un 7ème a été mis en service en 2015 à La Teste-de-Buch. Ces ouvrages, initialement mis en place dans un souci de sécurité, permettent, par un délestage des effluents du collecteur, de faire face à des surcharges hydrauliques des réseaux « séparatifs » lors d'événements pluvieux importants.

Assainissement non collectif

Conformément à la loi sur l'eau du 3 janvier 1992, la collectivité doit prendre en charge le contrôle des installations d'assainissement non collectif et, si elle le décide, leur entretien.

Les communes membres ont transféré cette compétence au SIBA qui, par délibération du 1er juillet 2005, a créé le Service Public de l'Assainissement Non Collectif, dénommé SPANC, dont l'activité a débuté le 1er janvier 2006. Le SIBA assure la gestion du SPANC en régie.

Le SPANC a pour mission de :

- vérifier à l'occasion de l'instruction des permis de construire, la conception des installations projetées et contrôle l'exécution des travaux lors de leur réalisation.
- réaliser des diagnostics des installations existantes.

Le nombre d'installations d'assainissement non collectif recensé sur les 10 communes du bassin est de 990. Ainsi, la population concernée par un dispositif d'assainissement non collectif est évaluée à 2 860 habitants.

Dans la commune, les contrôles des installations d'assainissement individuel ont été réalisés par le SIBA. Sur les 202 installations contrôlées, 70 % des installations (137 installations) sont jugées conformes, mais pouvant présenter des défauts d'entretien ou d'usure et 30 % sont non-conformes. 29 dispositifs nécessitent des travaux sous 4 ans ou 1 an si vente.

■ Gestion des eaux pluviales

Suite aux intempéries du printemps 2013 et du mois de janvier 2014, les communes du pourtour du bassin d'Arcachon ont été victimes d'importantes inondations, liées au fonctionnement du réseau d'assainissement pluvial. Le Syndicat Intercommunal du Bassin d'Arcachon (dénommé SIBA par la suite) a donc souhaité actualiser ses Schémas Directeurs d'Assainissement Pluvial (SDAP) comprenant un programme d'actions visant à garantir un niveau de protection contre les inondations.

La révision du schéma directeur des eaux pluviales de Lanton a été finalisée en décembre 2016.

La commune est concernée par 5 bassins versants. Le ruissellement est majoritairement collecté par des fossés et par des canalisations. On recense plusieurs exutoires intermédiaires avant le rejet final dans le bassin d'Arcachon : la Berle de Cassy, le Lanton et le Renet.

L'étude hydrologique des bassins versants ruraux a montré que d'importants volumes de ruissellement peuvent être générés lorsque les terrains sont saturés. En effet, si le sol présente une capacité d'infiltration élevée en période de nappe basse (sols constitués de Sables des Landes), il peut également être générateur de ruissellement lorsque le niveau de la nappe augmente jusqu'à saturer les sols. Cette surface, devient alors une zone quasi imperméable sur laquelle toute la pluie ruisselle directement sans pouvoir être infiltrée. C'est le phénomène qui s'est produit à la fin du mois de janvier 2014, période où le niveau de la nappe a augmenté fortement et pendant laquelle d'importants épisodes pluvieux ont été observés. Les inondations subies par la commune de Lanton trouvent donc bien deux origines, que l'on ne peut dissocier : l'état de la nappe (son niveau) et la pluviométrie.

Sur la base des conclusions de ces études, quatre enjeux fondamentaux sont apparus :

- un enjeu hydraulique, visant à réduire les problématiques de débordements relevés,
- un enjeu d'ordre écologique, visant à reconquérir les milieux aquatiques, accroître la biodiversité, reconquérir la continuité écologique (piscicole et sédimentaire) et améliorer les pratiques de gestion, notamment des zones humides ;
- un enjeu d'ordre hydromorphologique, visant à redonner une dynamique naturelle au cours d'eau et à le laisser évoluer de manière naturelle (fuseau de mobilité, méandrement…) ;
- un enjeu d'ordre socio-économique, visant à développer la conscience et la valeur même des milieux naturels et à concilier les usages (notamment d'évacuation des eaux pluviales) et les milieux.

Pour répondre à ces enjeux des propositions d'aménagements ont été élaborées sur la base des principes suivants :

- Pour les réseaux, il a été décidé que les réseaux pluviaux devaient permettre le transit des eaux pour un événement du type de celui vécu par la commune les 28 et 29 janvier 2014. Pour rappel, cet événement était la résultante d'une pluie de période de retour annuel et d'un phénomène de nappe haute.
- Pour les cours d'eau, lors d'une renaturation de cours d'eau, l'occurrence de dimensionnement, est déterminée en fonction des capacités amont et aval du cours

d'eau. Dans le cas où la capacité fixée dans les objectifs de renaturation est insuffisante ou contrainte par l'espace disponible, les aménagements destinés à apporter des protections supplémentaires seront dimensionnés sur la base d'une pluie de période de retour décennal et sur l'hypothèse d'une nappe basse.

Pour les réseaux, les solutions techniques s'organisent autour de 3 principes d'aménagements :

- l'augmentation de la capacité des collecteurs à hauteur des débits à évacuer, c'est à dire le remplacement ou le doublement des conduites, de façon à augmenter les capacités d'évacuation ;
- la mise en place de dispositifs de régulation/rétention afin de réduire les débits à la hauteur de la capacité existante des réseaux de collecte en aval ;
- la réorganisation du réseau afin de diminuer les apports aux collecteurs principaux.

Les travaux prévus sont les suivants :

Actions	Description sommaire	Priorité	Cout (k€ H.T)
H20A,B	Aménagements rue Pablo Picasso	2	38 à 515
H21	Aménagement du bassin	2	-
H22	Curage du collecteur route de Lénan	2	-
H23	Mise en place collecteur aérien permettant de drainer la nappe	2	-
H24	Aménagement d'un collecteur rue Guy Célerier	1	127

Pour les cours d'eau, un programme pluriannuel d'actions de 10 ans a été défini.

Ouvrages d’assainissement des eaux usées / Lanton

Légende

- Compteur achat et/ou vente d'eau
- Compteur "gros consommateur"
- Appareil de mesure
- Forage
- Hydrant
- Château d'eau
- Réservoir AEP
- Bâche AEP
- Autre type de stochage AEP
- Canalisation non géré
- Canalisation transport AEP
- Canalisation production AEP
- Canalisation AEP <100
- Canalisation AEP <200
- Canalisation AEP >=200
- Détail linéaire
- Batiments
- Parcelle

N

LANTON

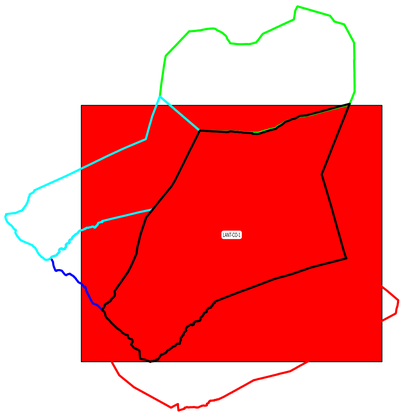

ANDERNOS-LES-BAINS
LE TEMPLE
AUDENGE
ARES
LANTON

N

Eau France
ENTREPRISE REGIONALE
BORDEAUX-GUYENNE
91 rue Paulin - CS71706
33050 BORDEAUX Cedex

LANTON (33229)

RESEAU D'EAU POTABLE

PLAN D'ENSEMBLE - COMMUNE

Edition du 06/10/2017

N° du plan : LANT-E-CO-1	Contrat : A97063 33229	Echelle : 1/20000	Indice :